

## PV CONSEIL MUNICIPAL DU 04/08/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE NANGY  
HAUTE-SAVOIE

Nombre de Conseillers  
En exercice 19  
Présents 11  
Votants 13

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 août,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal  
Sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,  
Le 28/07/2025 par voie dématérialisée.

**PRESENTS :** MM. Rodolphe ARNOULD, Jacky GAVARD, David SERVAGEANT, Laurent FAVRE, Hubert CHEVALLET, Dominique GABERT.

MMES : Nadège SAPORITO, Ashley REBAINE, Denise FERNANDES, Natalie BREUZA, Christine PIANTCHENKO.

**ABSENCES :** Madame Pamela BENOIT BARNET,  
Madame Aline VEYRAT,  
Madame Magali JUILLET,  
Madame Nicole DURET,  
Monsieur Nicolas GODET,  
Monsieur Patrick MASSON.

**POUVOIR :** Madame Natacha MAITRET donne pouvoir à Nadège SAPORITO,  
Monsieur Michel HERVE donne pouvoir à Laurent FAVRE.

*Madame Ashley REBAINE est nommée secrétaire de séance.  
(Art. L2121-15 CGCT)*

\*\*\*\*\*

1. Approbation du PV de la séance du 08/07/2025,
2. Renouvellement / Marché informatique,
3. Renouvellement / Marché livraison de repas en liaison froide,
4. Remise en conformité local technique,
5. Devis mission d'assistance technique pour l'instruction du volet eaux pluviales urbaines,
6. Aménagement Place de la Fontaine / Avenant MOE,
7. DIVERS,

### 1. Approbation du PV de la séance du 08/07/2025

Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à la majorité :  
13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

*Approuve le PV du 08/07/2025*

**2. Renouvellement / Marché informatique,**

*Monsieur le Maire expose ce qui suit,*

Le marché informatique concernant le renouvellement des prestations de services, de fourniture de matériels informatiques et licences pour la Mairie, les écoles et la bibliothèque à partir du 01/09/2025, a été publié via la plateforme en vigueur des marchés publics et ce du 05/06/2025 au 05/07/2025.

Considérant les deux offres reçues,

Considérant la réunion de la commission d'appel d'offres du 15 juillet 2025 et l'analyse de celles-ci conformément aux critères émis dans le règlement de consultation (RC),

Considérant la meilleure note obtenue par l'entreprise « ALDENE/TECHNIC BUREAU »,

Au regard de l'ensemble de ces éléments d'information restitués :

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
**Après en avoir délibéré à la majorité :**  
13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

*ATTRIBUE le marché informatique concernant les prestations de services, de fourniture de matériels informatiques et licences pour la Mairie, à l'entreprise « ALDENE/TECHNIC BUREAU », située 810 Avenue André LASQUIN - 74700 Sallanches à partir du 01/09/2025.*

*APPROUVE l'offre de « ALDENE/TECHNIC BUREAU » couvrant des prestations inscrites au DQE en annexe.*

*DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.*

**3. Renouvellement / Marché livraison de repas en liaison froide,**

*Monsieur le Maire expose ce qui suit,*

Le marché de livraison de repas en liaison froide, à partir du 01/10/2025, jusqu'au 30/09/2028, a été publié via la plateforme en vigueur des marchés publics et ce du 24/06/2025 au 25/07/2025.

Considérant la seule reçue,

Considérant la réunion de la commission d'appel d'offres du 01 août 2025 et l'analyse de celles-ci conformément aux critères émis dans le règlement de consultation (RC),

Au regard de l'ensemble de ces éléments d'information restitués :  
Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à la majorité :  
13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

*ATTRIBUE le marché livraison de repas en liaison froide, à l'entreprise « SAS LEZTROY SAVOY » située PAE de Motz-Serrières – 80 Rue des Gravières / 73 310 SERRIERES EN CHAUTAGNE à partir du 01/10/2025.*

*APPROUVE l'offre de l'entreprise « SAS LEZTROY SAVOY » couvrant des prestations inscrites au DQE en annexe.*

*DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.*

#### **4. Remise en conformité local technique,**

*Monsieur le Maire expose ce qui suit,*

Le SRB a détecté une non-conformité au sein du local technique et ce concernant la séparation des eaux pluviales et des eaux usées. Deux devis sont donc proposés au CM afin de rétablir celle-ci. Il est proposé de retenir le moins disant, soit celui de l'entreprise « SCARAMUZZINO SARL » pour un total travaux de 11 042.04€ TTC.

Au regard de l'ensemble de ces éléments d'information restitués :  
Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à la majorité :  
13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

*DECIDE d'approuver le devis de l'entreprise « SCARAMUZZINO SARL » pour un total travaux de 11 042.04€ TTC.*

*DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer celui-ci,*

*DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.*

5. Devis mission d'assistance technique pour l'instruction du volet eaux pluviales urbaines.

Monsieur le Maire expose ce qui suit,

Il est proposé un devis pour mise à jour des prix concernant la mission d'assistance technique pour l'instruction du volet Eaux pluviales urbaines des demandes d'autorisation d'urbanisme. Présentation du devis avec prix par dossier :

Prix par dossier :

- Instruction d'un dossier : .....	115,00 € H.T.
Soit 20 x 115,00 € : .....	2 300,00 € H.T.
- Second avis sur un dossier : .....	60,00 € H.T.
Soit 20 x 60,00 € : .....	1 200,00 € H.T.
- Visite de terrain + avis en fin de chantier : .....	280,00 € H.T.
Soit 20 x 280,00 € : .....	5 600,00 € H.T.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à la majorité :  
13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

*DECIDE d'approuver la mise à jour comme présentée ci-dessus,*

*DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis relatif à cette mise à jour,*

*DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.*

\*\*\*\*\*

// ARRIVEE DE MAGALI JUILLET // à 20h17

\*\*\*\*\*

6. Aménagement Place de la Fontaine / Avenant MOE.

Monsieur le Maire expose ce qui suit,

Il est proposé par l'entreprise UGUET un avenant, qui a pour objet la réalisation d'une mise à jour et recompilation du PRO et du DCE du projet concernant la Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la Fontaine. Cette modification de missions change le montant du marché :



### Avenant 1

#### Tranche Ferme

Eléments	% total	Total global HT
ESQ-AVP		6 250,00 €
TOTAL TF HT :		6 250,00 €

#### Tranche optionnelle

Eléments	% total	Total global HT
Phase provisoire		1 150,00 €
PRO		2 300,00 €
ACT		1 500,00 €
VISA		750,00 €
MAJ PRO ACT		1 644,00 €
DET (4 réunions de chantier)		1 400,00 €
AOR		700,00 €
TOTAL TO1 HT :		9 444,00 €

DET : réunion supplémentaire : 350,00 €HT

TOTAL GENERAL HT :	15 694,00 €
TVA 20%	3 138,80 €
TOTAL TTC :	18 832,80 €

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

- Montant de l'avenant : 1644,00€ HT
- % d'écart introduit par l'avenant : 11.70%

Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à la majorité :  
0 voix pour, 14 contre, 0 abstention.

*DECIDE de refuser l'avenant proposé par l'entreprise UGUET ci-dessus,*

*DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.*

#### 7. DIVERS.

Clôture de la séance à 20H36, le 04/08/2025

La secrétaire de séance Ashley REBAINE

Monsieur le Maire, Laurent FAVRE

